



RAPPORT MORAL_AG DU CEA_21/03/2026

Soyez remercié.e.s toutes et tous pour votre présence à l'AG

1. Nous avons la joie d'évoquer d'emblée deux très bonnes nouvelles :

- **Le nombre d'adhérents 2025 s'est approché des 290**, soit une cinquantaine de plus qu'en 2024 où nous nous étions fixés l'objectif de faire progresser le nombre des adhésions.

Mais compte tenu des enjeux et pour notre représentativité, nous devons continuer à grandir pour dépasser largement la barre des 300, ce qui serait bien plus conforme à l'activité conséquente que nous déployons comme en témoigne le rapport d'activités qui vous a été remis.

- **Notre victoire au Conseil d'Etat : il s'agit d'un moratoire obtenu ce 2 mars 2026 ordonnant la suspension pour 5 ans de la chasse au lagopède alpin !**

Un peu d'historique : après l'avis du 01/06/2022 du Conseil d'État imposant un moratoire de cinq ans sur la chasse au grand tétras dans les Pyrénées, nous obtenons ce 02/03/2026 un moratoire de cinq ans pour le lagopède alpin dans les Pyrénées et les Alpes, suite à une requête du CEA allié à la LPO et à One Voice

2. C'est l'occasion de rappeler que de septembre 2008 à mars 2026, pas moins de 76 procédures en défense des galliformes de montagne ont été gagnées par les associations CEA, FNE Midi-Pyrénées, Nature Midi Pyrénées, FNE 65, GOR 66, One Voice, face au Ministère de l'Écologie, devant différents Tribunaux Administratifs, y compris la Cour d'Appel et le Conseil d'État.

Et n'oublions pas notre Recours indemnitaire concernant le Grand tétras et le Lagopède alpin, déposé au TA le 26/07/2024. Nous demandons **réparation du préjudice écologique** né de l'atteinte portée aux espèces par la prise d'arrêtés préfectoraux illégaux, de 2016 à 2021, et **réparation du préjudice moral** de l'Association CEA causé par ces arrêtés illégaux. **Nous espérons voir la procédure aboutir cette année.**

3. Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport d'activités : vous y verrez que l'association s'active outre la défense des espèces, vis-à-vis de fautes commises par des entreprises ou des particuliers, et pour stopper des projets impactant. C'est ainsi que le CEA est actuellement engagé en justice sur presque une vingtaine de dossiers auprès des tribunaux administratifs ou judiciaires. N'oublions pas que l'efficacité de nos actions en justice dépend de nos moyens financiers. Ils sont un peu meilleurs que l'an passé grâce à vos dons, mais ils demeurent encore fragiles. C'est pourquoi nous avons augmenté le montant de la cotisation à 20 euros et l'appel à dons sur notre site demeure ouvert. Nous remercions les adhérent(e)s qui y répondent généreusement.

4. Alors plutôt qu'une trop longue présentation de ce rapport, nous vous proposons d'échanger dans un premier temps sur notre participation éventuelle à la fête anniversaire de l'ours prévue à Arbas pour le samedi 23 mai.

5. Après la présentation du rapport financier qui suivra cet échange, nous voterons les 3 rapports, puis nous passerons à la démission des Conseillers en exercice, à la déclaration des nouvelles candidatures et à l'élection du nouveau Conseil.

Ensuite, nous débattons ensemble de questions que vous souhaitez aborder et nous concluons notre assemblée bien sûr par le pot de l'amitié.

6. Même si l'action en justice (seuls ou avec nos partenaires associatifs), est devenue notre principal moyen d'agir, nous sommes aussi actifs d'autres façons. En 2025 nous avons choisi de progresser dans nos missions de sensibilisation à la nature et à l'environnement du département : nous communiquons grâce à notre nouveau site, nos émissions radio et les sorties-nature auxquelles nous tenons beaucoup. Nous avons réalisé une nouvelle plaquette et nous envisageons de refaire le contenu de notre stand devenu obsolète. Et puis nous nous appliquons à être présents aux commissions administratives grâce à notre habilitation, nous veillons aux feux d'écobuage, nous soutenons les électro-Hyper-sensibles, et nous aidons des habitants qui se plaignent de pollutions proches. **Toutes ces initiatives, qu'il s'agisse de contester ou de proposer, requièrent la participation de beaucoup d'adhérents qui agissent en lien avec le Conseil et que nous tenons à remercier chaleureusement.**

7. Nous ne passerons pas sous silence l'échec momentané subi en 2025 avec Le Chabot, de notre projet commun de réintroduction du Castor. Malheureusement Le dossier de demande de dérogation espèces protégées (fruit d'un très gros travail technique de Daniel, Sandrine, Marion), en vue de la réintroduction, que nous avons déposé en préfecture début 2025 a été refusé durant l'été par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Occitanie. En 2025, l'association A L'EAU CASTOR s'est lancée, nous suivrons son évolution, sachant que les choses ne sont pas faciles pour elle en raison du rejet du dossier de réintroduction..

8. En conclusion, Il y a 2 ans, nous avons lancé en AG un appel urgent au renouvellement et à la féminisation du Conseil collégial. Depuis les choses ont bien évolué ; cependant nous ne sommes pas au terme de cette évolution, **mieux vaudrait continuer à renouveler les membres du Conseil.**

Soyons conscients qu'on ne peut pas répondre à toutes les sollicitations qui ne cessent d'augmenter, et donc qu'il nous faut faire des choix dans notre action.

Quoi qu'il en soit, les défis auxquels nous avons affaire sont de taille, et ils requièrent plus que jamais énergie, implication et solidarité !

Le Conseil collégial du CEA, à Pailhès le 21 /03/ 2026.
